



LA RUCHE

JUMP CAMP CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Inscription

L'inscription au La Ruche Jump Camp s'effectue via le formulaire en ligne.

Elle est considérée comme définitive uniquement après confirmation écrite de La Ruche et réception du paiement.

Les inscriptions sont personnelles et ne peuvent être ni cédées ni transférées à un tiers.

2. Paiement

Le paiement du camp est obligatoire à l'avance.

Toute place réservée doit être réglée avant le début du cours.

3. Horaires

Le camp se déroule de **8h00 à 17h30**.

Les enfants sont accueillis entre **8h00 et 9h00**.

Les départs s'effectuent entre **16h30 et 17h30**.

Les horaires indiqués lors de l'inscription sont donnés à titre indicatif afin de faciliter l'organisation du camp.

4. Absence du participant

Toute absence doit être annoncée dans les meilleurs délais.

Aucun remboursement n'est effectué.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical, une compensation pourra être accordée exclusivement sous forme de bon valable à La Ruche, correspondant aux journées couvertes par le certificat médical.

Aucun remboursement en espèces ne sera effectué.

5. Annulation du camp par La Ruche

La Ruche se réserve le droit d'annuler tout ou partie du camp notamment en cas :

- d'un nombre insuffisant de participants ;
- d'un problème technique ;
- d'un cas de force majeure ;
- de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

Dans ce cas, les montants déjà versés seront remboursés ou une solution de remplacement sera proposée.

6. Encadrement

Les activités sont encadrées par Rea, coach trampoline, ainsi que par l'équipe de La Ruche.

L'organisation du camp, les groupes et le programme peuvent être adaptés en fonction du nombre de participants, de leur âge, de leur niveau, des conditions d'exploitation ou de toute autre contrainte organisationnelle.

7. Repas

Le repas de midi n'est pas fourni.

Les enfants peuvent apporter leur pique-nique ou profiter des offres de petite restauration proposées par La Ruche.

Le repas et le temps calme sont encadrés par l'équipe de La Ruche.

Les boissons, fruits et collation sont offerts durant la journée.

8. Participants mineurs

L'inscription d'un enfant vaut autorisation de participation donnée par son représentant légal.

Les représentants légaux s'engagent à communiquer toute information médicale, allergie ou traitement susceptible d'influencer le bon déroulement du camp.

9. Santé

Les enfants doivent être en mesure de participer à des activités sportives.

En cas de maladie contagieuse, de fièvre ou de tout état incompatible avec la participation au camp, La Ruche se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

En cas d'accident ou de situation nécessitant une intervention urgente, La Ruche est autorisée à contacter les services de secours et à prendre toutes les mesures jugées nécessaires dans l'intérêt de l'enfant.

Les représentants légaux seront informés dans les meilleurs délais.

10. Responsabilité et assurance

La pratique du trampoline ainsi que les autres activités proposées comportent des risques inhérents.

Chaque participant prend part aux activités sous la responsabilité de son représentant légal et doit être couvert par une assurance accident personnelle.

La Ruche décline toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels résultant :

- du non-respect des consignes de sécurité ;
- d'une utilisation inappropriée des installations ;
- du comportement d'un autre participant ;
- ou de tout événement ne résultant pas d'une faute grave ou intentionnelle de La Ruche.

Les représentants légaux demeurent responsables des dommages causés volontairement ou par négligence par leur enfant.

La Ruche décline également toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels.

11. Règles de vie

Chaque enfant s'engage à respecter :

- les consignes données par les encadrants ;
- les règles de sécurité propres à chaque activité ;
- les autres participants ;
- le personnel ;
- les installations de La Ruche.

Tout comportement mettant en danger les autres participants ou perturbant gravement le bon déroulement du camp pourra entraîner une exclusion immédiate, sans remboursement.

12. Droit à l'image

Sauf opposition écrite du représentant légal, des photographies ou vidéos pourront être réalisées durant le camp.

Ces images pourront être utilisées à des fins de communication, de promotion ou d'illustration des activités de La Ruche.

13. Protection des données

Les données recueillies lors de l'inscription sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la gestion du camp.

Elles ne sont ni vendues ni transmises à des tiers.

13. Signature

En signant le présent document, le représentant légal :

- confirme avoir pris connaissance des présentes conditions générales ;
 - autorise l'enfant à participer à La Ruche Jump Camp ;
 - certifie que les informations communiquées sont exactes ;
 - reconnaît les risques inhérents aux activités proposées ;
 - accepte les présentes conditions générales.
-

Lieu et date :

Nom et prénom du participant :

Nom et prénom du représentant légal :

Signature du représentant légal :
